



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Travaux au profit CLIMENT T P – Place du 8 Mai et rue Fonderie -

ARR 2024-09-04-122-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT Travaux publics implantée à VOUJEAUCOURT-25403-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux Place du 8 Mai et rue de la Fonderie à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'aménagements de renaturation place du 8 Mai et rue de la Fonderie RD 34 +253, en vue de la création de fosses d'arbres et d'espaces végétalisés vont avoir lieu, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 16 Septembre 2024 sur une durée de deux mois.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement sera interdit à tous véhicule sur l'emprise du chantier rue de la fonderie et place du 8 Mai devant la mairie.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 04 septembre 2024

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et la circulation

